



Communiqué de presse

Vendredi 22 juillet 2022

Anne Hidalgo, Maire de Paris, prend un arrêté municipal pour que les commerces climatisés gardent leurs portes fermées

Anne Hidalgo Maire de Paris, a pris ce jour un arrêté municipal imposant aux commerces climatisés de garder leurs portes fermées, afin de mettre un terme à cette pratique aberrante dans le contexte actuel d'urgence climatique et de crise de l'énergie. Une fois de plus, dans le domaine de la transition écologique, les collectivités locales sont à l'initiative, comme en témoignent des arrêtés analogues pris notamment par les maires de Bourg-en-Bresse ou de Lyon.

Les commerces utilisant un système de climatisation ne seront plus autorisés à compter du lundi 25 juillet à maintenir leurs portes grandes ouvertes pendant que leur système de climatisation est en fonctionnement.

Pour rappel, cette mesure avait été proposée par la Convention Citoyenne pour le Climat et aurait pu être mise en place bien plus tôt par un décret du Gouvernement.

La Ville de Paris travaille en parallèle au renforcement de son plan de sobriété énergétique, pour poursuivre ses efforts en matière de réduction des consommations énergétiques.

Contact presse : Service de presse – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr